

1519 (12 août).

Lettre d'envoi par les généraux des monnoies à Robert Girault, m^e part^{er} de la monn^e de Bordeaux, de l'ordonnance puis naguères faicte par le Roy notre s^r sur le fait de ses monnoyes, avec notre atache et aussi les patrons des monnoyes spécifiées et déclairées en lad. ordonnance. Il payera 100 s. t. au porteur.

Mandat de payement adressé à Robert Girault le 27 août 1522.

Le 26 août 1522, quittance de Martin Gault, tailleur de Paris, à Robert Girault, m^e part^{er} de Bordeaux, de la somme de 40 s. t. « pour avoir vacqué en lad. chambre à renger des deniers grands blancs sur les fers de lad. monn^e de Bordeaux ». Signé : M. Gault.

Le 16 février 1523, mandat de payement à Robert Girault.

(A. N. Carton Z, 1^o, 602.)